



Décision n° CODEP-DIS-2025-002124 du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 7 avril 2025 modifiant la décision n° CODEP-DIS-2024-069627 du 31 décembre 2024 du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire relative à la prolongation du mandat des membres du comité d’analyse des nouvelles techniques et pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI »

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l’environnement ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-48 et R. 1333-50 ;

Vu la décision n° CODEP-DIS-2019-026083 du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 juillet 2019 relative à la constitution du comité d’analyse des nouvelles techniques et pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI » ;

Vu la décision n° CODEP-DIS-2024-069627 du directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire du 31 décembre 2024 relative à la prolongation du mandat des membres du comité d’analyse des nouvelles techniques et pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI » ;

Vu la décision n° 2025-DC-005 du 21 janvier 2025 portant adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Considérant ce qui suit :

- Le CANPRI a été saisi sur le sujet de la radiothérapie FLASH. Le CANPRI s’est réuni en réunions plénières et en sous-groupes de travail entre 2022 et 2024. Le travail entrepris par les membres du CANPRI est indispensable et il est nécessaire de poursuivre ce travail en 2025 pour éviter de perdre l’acquis des échanges et de disposer de son avis ;
- Les membres ont donné leur accord pour prolonger leur mandat, jusqu’au 31 décembre 2025,

Décide :

Article 1^{er}

L’article 1^{er} de la décision du 31 décembre 2024 susvisée est ainsi modifié :

Après le premier alinéa, sont insérés les mots : « - Madame BOLOT Claire – Monsieur CASTELLI Joel ».

Article 2

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 07/04/2025.

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
et par délégation,
le directeur général**

Olivier GUPTA